

| | |
|--------------------|---|
| Poste à pourvoir | Chargé de projet sur la réglementation REACH (H/F) |
| Catégorie d'emploi | Agent contractuel de catégorie 2 |
| Type de contrat | Contrat à durée déterminée de droit public de 18 mois |
| Localisation | Maisons-Alfort (94) |
| Prise de fonction | Immédiate |
| Rémunération | <i>selon l'expérience et le niveau de formation par référence aux grilles indiciaires des agences sanitaires, en application du décret n° 2003-224 du 7 mars 2003, ou selon statut particulier si fonctionnaire.</i> |

L'AGENCE ET L'ENTITÉ D'AFFECTATION

L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) est un établissement public administratif placé sous la tutelle des ministères chargés de l'Agriculture, de la Consommation, de l'Environnement, de la Santé et du Travail. Elle intervient dans les domaines du travail, de l'environnement, de l'alimentation, de la santé et du bien-être des animaux, de la santé des végétaux avec un objectif prioritaire : contribuer à assurer la sécurité des travailleurs et des consommateurs.

Pour élaborer des recommandations de santé publique, l'Anses met en œuvre une expertise scientifique indépendante, pluridisciplinaire, collective et contradictoire. Elle s'appuie sur un réseau de 9 laboratoires de référence et de recherche sur 18 sites. Ils ont des missions d'expertise, de surveillance épidémiologique, d'alerte et de conseil scientifique et technique. Ils assurent, ainsi, un rôle essentiel dans la qualification des dangers par la collecte des données issues des réseaux de laboratoires agréés.

L'Anses en chiffres

- 1400 agents
- 800 experts extérieurs mobilisés
- 141 millions d'euros au budget annuel
- Plus de 14 000 avis émis depuis 1999
- 66 mandats de référence nationale
- 8 millions d'euros par an en soutien aux appels à projets de recherche

Pour en savoir plus : www.anses.fr

Entité recruteuse Direction de l'évaluation des risques (DER)
Unité REACH CLP PE (URCP)

Missions / contexte

La Direction de l'évaluation des risques (DER) assure l'ensemble des missions d'évaluation dans le domaine des bénéfices et des risques nutritionnels et sanitaires liés à l'alimentation, des risques liés à la santé-environnement, des risques liés à la santé au travail, des risques liés à la santé, à l'alimentation et au bien-être des animaux, et des risques liés à la santé des végétaux. Elle fait appel aux collectifs d'experts constitués auprès de l'Agence en coordonnant leurs travaux. Elle fait également appel aux compétences scientifiques de ses personnels et travaille en liaison avec les autres entités de l'Agence. Dans son domaine de compétence, elle assure des missions d'alerte et de vigilance, organise les études et enquêtes nécessaires à la collecte des données utiles à ses travaux d'expertise, gère les observatoires et bases de données qui y sont associés et mène à bien les développements méthodologiques nécessaires à l'accomplissement de ses missions.

L'URCP conduit des expertises sur les dangers et les risques des substances chimiques dans le cadre des règlements REACH (règlement (UE) n°1907/2006) et CLP (règlement (CE) n°1272/2008). Dans ce cadre, elle élabore les dossiers scientifiques proposés par la France, les porte au niveau européen et les défend. Elle est aussi impliquée de manière privilégiée dans plusieurs actions en lien avec la seconde Stratégie nationale sur les Perturbateurs Endocriniens (SNPE2). Aussi, l'URCP est à l'interface entre les ambitions nationales et l'implémentation des politiques européennes dans le domaine de la sécurité chimique pour le consommateur, le travailleur et l'environnement. Pour toutes ces missions, l'URCP s'appuie sur différents collectifs d'experts spécialisés et est composée de 13 agents chimistes, toxicologues et écotoxicologues. L'URCP travaille en étroite collaboration avec de nombreuses directions de l'ANSES dont la direction d'évaluation des produits réglementés et la mission sciences sociales, expertise et société.

DESCRIPTION DU POSTE

Missions

Les travaux d'expertise en évaluation des dangers ou/et des risques conduits par l'unité URCP font appel à l'analyse des données d'exposition et de toxicité issues des études publiées dans la littérature scientifique ou communiquées par des industriels dans les dossiers soumis à instruction dans le cadre des procédures prévues par les règlements REACH et CLP et de la SNPE2.

Sous l'autorité de la cheffe d'unité et de son adjointe, le chargé de projet aura pour mission d'évaluer la toxicité des substances chimiques inscrites au programme de travail de l'unité sur la base des données disponibles et à les présenter au comité d'expert référent sur la thématique. Il sera amené à évaluer la qualité des données disponibles, et le cas échéant, à suggérer de nouveaux protocoles d'études pour compléter les données manquantes. Il sera amené à comparer ses évaluations avec celles de substances proches afin d'envisager les mesures de gestions applicables aux substances examinées dans le cadre du règlement REACH. Il devra aussi évaluer les différentes mesures de gestions disponibles afin de gérer les risques identifiés. Ce travail se fera en collaboration avec d'autres agents de l'ANSES et des experts des comités d'experts.

Une fois autonome, il pourra être amené à présenter et défendre les travaux de l'Agence au niveau national et européen.

Il pourra également être amené à apporter un appui scientifique à la réalisation des expertises au sein de l'unité, et en particulier aux saisines entrant dans son champ de compétence.

Activités

A ce titre, l'agent devra, en respectant les délais prescrits :

1. Conduire des travaux dans le cadre de la réglementation REACH et le cas échéant de la réglementation CLP, qui consistent à :

- Conduire des analyses systématiques de la littérature
- Analyser les études expérimentales toxicologiques (*in vivo*, *in vitro*, *in silico*, QSAR) et épidémiologiques
- Analyser les données disponibles dans la littérature scientifique ou mises à disposition par les industriels sur la substance chimique étudiée, tant en terme de danger, d'usages que d'exposition, de manière à en évaluer les risques
- Évaluer la nécessité et la proportionnalité de requérir des données complémentaires dans un but réglementaire
- Répertorier les dispositions réglementaires qui s'appliquent aux usages de la substance étudiée
- Evaluer la pertinence de conduire des approches réglementaires basées sur des groupes de substances
- Assurer l'interface avec les différents interlocuteurs dans le respect des règles de déontologie : ECHA et homologues européens, tutelles, industriels
- Identifier des experts susceptibles de répondre aux questions soulevées lors de ces analyses et recueillir leurs avis
- Rédiger sur cette base un rapport de synthèse en français et/ou en anglais
- Présenter ses analyses au cours de réunions internes, auprès des collectifs d'experts ainsi qu'au niveau national ou européen.

2. Contribuer, dans son domaine d'activité, à la réponse à des saisines, et à des projets scientifiques nationaux ou internationaux.

Conditions particulières

- Le titulaire de ce poste est soumis à une Déclaration publique d'intérêts*.
- Le titulaire est amené à travailler dans un contexte de travail nécessitant une pratique courante de l'anglais à l'oral comme à l'écrit

* En vertu de l'Art L.5323-4 du code la santé publique, le titulaire du poste sera soumis à l'obligation de remplir une déclaration publique d'intérêt. Toute personne recrutée est soumise aux règles de déontologie de l'Anses. Elles garantissent le respect des obligations notamment d'indépendance et de réserve de ses agents

PROFIL RECHERCHÉ

Diplômes requis : BAC+3 minimum, BAC +5 souhaité : Master II ou DEA, docteur en toxicologie ou en épidémiologie, docteur en médecine vétérinaire, docteur en pharmacie. Une formation en évaluation des risques serait un plus.

Expériences similaires

- Expérience souhaitée dans le domaine de l'évaluation réglementaire des substances chimiques.

Compétences

- Connaissances approfondies en toxicologie (toxicologie générale ; reprotoxicité et/ou génotoxicité, toxicocinétique, établissement de valeurs de référence...), en particulier, compétences pour l'analyse des tests de toxicité *vivo* et *in vitro* réalisés selon les lignes directrices OCDE
- Connaissance en évaluation des risques dans un cadre réglementaire
- Une connaissance réglementaire dans le domaine des substances chimiques (REACH, CLP) serait un plus apprécié
- Maîtrise de l'expression écrite et orale
- Très bonne maîtrise de l'anglais scientifique et technique (écrit et oral)
- Qualités rédactionnelles
- Esprit critique, rigueur, sens de l'organisation
- Capacité de travail en commun, facilité de contact et d'intégration au sein d'une équipe

POUR POSTULER

Date limite de réponse : 21/07/2022

Renseignements sur le poste : Cécile MICHEL (cecile.michel@anses.fr), Elodie PASQUIER (elodie.pasquier@anses.fr)

Adresser les candidatures par courriel (lettre de motivation + CV) en indiquant la référence 2022-059 à recrutement@anses.fr